



Pacs et vie privée et familiale

Par **sami45**, le **29/03/2010** à **21:38**

Bonjour,

l'autre fois en janvier j'ai posé la question sur la régularisation d'un sans papier pour une carte de vie privée et familiale par le pacs

une personne m'avait répondu (pseudo chris)

or que je vois qu'elle est complètement à côté de la plaque, m'indiquant que je n'avais aucun droit, et que je serais expulsé, archi faut

je suis partie la source, ça se passe bien

donc avec 3 ans de vie commune de pacs avec justifications très solides

même plus de vie commune 4 ans, certes ça donne pas droit automatique mais ça marche dans un sens

à ce que je vois avec le pacs et 4 de vie commune avec preuve

comme impôts, à deux noms, compte bancaire, facture loyer, EDF, ça peut marcher

j'attends la réponse de chris à cela, elle n'est pas crédible ses réponses

Par **mima**, le **02/04/2010** à **19:19**

bonsoir,

ce n'est pas tout à fait exact. j'ai déjà essayé deux refus sous des prétextes différents. le premier 1 an pas assez, le deuxième il faut prouver la relation ?????? s'explique peut-être par le fait que je suis plus âgée. 3ème refus, mon ami a des enfants au bled... donc refus.... aussi. nous sommes devant le tribunal administratif de Marseille... c'est passé le 1.4 je ne connais pas encore le résultat, je vous le communiquerai semaine prochaine....

ce n'est pas joué, si vous n'avez pas de différence d'âge vous n'aurez peut être pas les mêmes problèmes.....

mon avocat a fait un nouveau recours, sur la base du premier refus.. puisque nous avons donc 2 ans maintenant... en fait celà fait 4 procédures..... trrès très couteux.. ne pas désespérer.

Par **sami45**, le **02/04/2010** à **21:42**

bonsoir ,

madame je reponds

a mima,

sinon comme j'ai eu certain informations necessaire avant d'entamer des demarche donc il faut minimum 3 ans de vie commune la prefecture exige sa, avec preuve solide, impot aux deux nom, quittance de loyer, facture et temoignage c si possible en tout toute justification au deux nom maside 3 ans ,

bein ils m'ont infromer que si refus , ya la lettre dobligation de quitter le terretoire c automatique, voila mais dans tout dossier chacun son histoire ,

je voulais avoir de plus information par vous madame pour m'eclaircir car moi je compte mener la demarche par le mrap associaiton local dici

ici comme marseille la prefecture est tres stricte et severe

donc moi je vis avec une française

de meme age que moi 45ans

depuis 2006, pacsé en 2007 piece de vie commune a deux noms

les impots, quittance d e loyer facture edf, temoignage de famille et ami, photos de nous deux , durant tout ce temps des 4 ans , tout et mi aux deux noms

en plsu de cela

moi je n'ai plus d'attache en algerie ni pere ni mere ni enfant, ni femme personne j'ai qu'une soeur qui est la qui vit la est française par naturalisation,

donc je voulais savoir par vous madame

comment vous avez fait pour déposer le dossier a la pref

combien de piece il faut fournir est c e que c par vous que vous avez déposer le dossier ou avocat

apres le refus estce que vous l'avez reçu par lettre est ce quil yavait arrete de partir de retour au bled car nous ona toujours peur de s'approcher a la prefecture comment faire ?

je vous remercie par avance de me repondre madame

cordialement,

Par **mima**, le **02/04/2010** à **22:10**

sami45,

je répons à ta question. en fait j'ai fait une demande de régularisation par l'intermédiaire d'un avocat, pour obtenir un titre de séjour pour vie privée familiale.suite à conclusion d'un pacs, ce qui a été refusé, d'ou des recours à chaque refus, deux requêtes refusées, + tribunal administratif marseille. plus une nouvelle requête sur le premier refus.

par avocat. (une petite fortune)..

nous n'osons pas nous marier pour les mêmes raisons que vous.

nous espérons encore...

Par **sami45**, le **02/04/2010** à **22:18**

oui dommage

car des la premiere fois le premier refus il faut faire recours au tribunal adminis

puis la a ce que je comprend on vous a refuse pour motif (pas assez de vie commune, et 2eme votre relation est douteuse, par apport a l'age) estce que c marquer sur la lettre de la pref, puis vous savez en general ya des avocats qui ne ramene rien mieux de partir par association, avocat apres refus

je sais que le mariage , c pas facile

puis sa depend de ce que vous avez fourni comme piece dans le dossier

j'attend votre reponse , je vous souhaite bon courage ,aussi je voulais bien trouver une personne comme vous dans la meme situation que moi

cordialement et bon courage

Par **didier**, le **02/04/2010** à **23:29**

bonjour

moi aussi je suis dans la meme situation que vous et pire car je vien de recevoir un oqtf. alors la conclusion que le pacs est nul car c'est bien au vouloir du prefet et le mariage c'est trop controlé donc bay bay la france bonjour la belgique.hhhh

Par **sami45**, le **02/04/2010** à **23:34**

toi didier le probleme j'ai compris t'avais de visa d'entree c sa ton probleme c tres difficile pour toi, autrement si t'avais visa sa serait plus facile car j'ai une reponse d'une personne qui a eu c papiers a mulun sans probleme avec le pacs 2 ans de vie commune mais entree reguliere, tu sais j'en connais aussi sur la belgique des algeriens ils ont meme probleme sans visa

Par **didier**, le **02/04/2010** à **23:45**

merci pour votre reponse mais je vais te dire le motif de prefet c'est pas la probleme du visa .mais il considère que ma relation est recente et pas ancienne et j'ai d'attache en tunisie. car le prefet il exige dans certain departement de 3ans de vie commune. mais pour votre cas moi je vous grantie votre papier mais il bouger vite car les lois il change et sa devien très dur. vous avez toute le condition d'obtenir la carte sejour la prefecture il a

Par **sami45**, le **02/04/2010** à **23:48**

oui je sais merci , mais je te dis a toi courage tiens bon , mais d'apres ce qui j'ai compris t'avais 3 ans de vie commune avec preuve normalement

Par **didier**, le **02/04/2010** à **23:48**

des raison pour vous dir non .pour rentré au bled et faire mariage la ba c'est le bazar car il faut attendre ...et sur la belgique je connais j'(eté en 2007 c'est pas mieux mais c'est moin dur et te peut vivre sans papier sans problème.

Par **sami45**, le **02/04/2010** à **23:51**

oui mais rester sans papier c pas une solution aussi,ainsique pour ta femme qu'estce quelle dit si tu pars en belgique, tu peux te marier ici en france dans une autre commune change de commune si tu connais vous avez le meme age ou pas? tuas kel age didier
cordialement

Par **didier**, le **02/04/2010** à **23:51**

oui j'ai 3ans avec de preuve bien sur. je suis bien intégré et ma femme elle est fonctionnaire.j'ai des bonnes condition mais pas de chance .

Par **didier**, le **02/04/2010** à **23:53**

on est pas très loin j'ai 25 ans .

Par **sami45**, le **02/04/2010** à **23:54**

3 ans de vie commune ya pas de doute didier tu sais c legale pa splus que sa mais peut etre quil ya autre raison ta reçu la lettre de refus avec le motif pk , alors tu fais recours au tribunal administratif,avec asscoiation mrap tu auars gain de cause apart moi je vois le vvisa pose probleme car meme ils te diront d'aller chercher visa long sejour

Par **sami45**, le **02/04/2010** à **23:56**

t jeune elle est pa trop age que toi elle n'est deja divorce avec enfants en plus si ta fourni dans ton dossier c fiche de paies et certificat dimposition aux deux noms

Par **didier**, le **03/04/2010** à **00:03**

mpas trop agés que moi mais oui elle a un enfant que j'énlève lui comme mon propre fils avec elle et il est divorcé depuis 2 ans .je suis au recours et je vais voire le resultat .et le fiche de pays et le certefica d'impot sont pas au deux nom.

Par **sami45**, le **03/04/2010** à **00:09**

tu devarsi te declarer aux impots avec elle conjoint vous aurez l'attestation d'impot au deux nom comme sa meme elle touchera la prime au foyer car tu es declarer sans travail tu ne travailles pas, moi je l'ai fait depuis 2008 ma femme travaille moi je ne travaille pas donc l'attestation aux deux coinjoints , en plus sa justifie quec elle qui travaille qui subvient au besoin du couple veut dire c pa pacs blanc je ne donne riende ma poche

Par **didier**, le **03/04/2010** à **00:15**

y'a pas de prime au foyer car l'un de deux travail .et aussi ma femme est medecin donc on a pas le droit.

Par **sami45**, le **03/04/2010** à **00:18**

ok si elle a bcp de salaire oui , mais sinon l'attestation d'imposition,est une preuve sur tres valable que les facture et quittance de loyer